

Collombey-Muraz : Budget 2022

Questions d'ordre général

1. Indicateurs financiers communaux : Qu'est-ce qui explique qu'après plusieurs années avec des indicateurs bons comme la dette nette par habitant, le taux d'autofinancement... Pourquoi sommes-nous dans une situation moins bonne aujourd'hui ? La Commune de Collombey-Muraz n'est pas dans une situation moins bonne, mais les indicateurs et les interprétations des indicateurs ont changé avec le MCH2. Si l'on prend l'indicateur sur la dette nette par habitants, les valeurs indicatives qui prévalaient pour le MCH1 faisaient état qu'en dessous de Fr. 3'000.- l'endettement était considéré comme « faible ». Alors que pour le MCH2, de 0 à Fr. 1'000.-, l'endettement est considéré comme « faible », de Fr. 1'001.- à Fr. 2'500.-, il est considéré comme « moyen », alors que de Fr. 2'501.- à Fr. 5'000.- l'endettement est considéré comme important.
De plus, comme la Commune se situe dans une période d'investissements importants, les indicateurs du degré d'autofinancement et du taux d'autofinancement sont inexorablement péjorés par rapport à une période de faible intensité d'investissements.
2. Serait-il possible d'avoir le détail des calculs des indicateurs financiers (ex: dette nette par habitant = dette nette / nombre d'habitants)
Oui, selon document en annexe (Annexe 1)
3. Est-ce que la constitution d'une « réserve de politique budgétaire » est prévue en 2022 ?
La question de la constitution ou du recours au prélèvement de la réserve de politique budgétaire se pose au niveau du bouclage des comptes. Si la période le permet, le Conseil municipal aura la possibilité de constituer une telle réserve alors qu'en période de vaches maigres, il pourra en bénéficier.
4. Avec l'introduction de MCH2, les amortissements sont désormais effectués sur la base de la durée d'utilisation des biens. Comment cela a-t-il été appliqué sur 2022 (retraitements des années précédentes ? Les amortissements sont désormais effectués sur la base de la durée d'utilisation des biens. Les amortissements antérieurs n'ont pas fait l'objet d'un retraitement.
Adaptation de l'amortissement ?) ? voir tableau des taux retenus en fonction de la nature de l'investissement
5. Existe-t-il un tableau des amortissements budgétés ? oui
Pourriez-vous nous le transmettre ? oui, document en annexe (Annexe 2)
Comment sont calculés les taux d'amortissement ? Pour garder une continuité avec les années précédentes les amortissements se font selon la méthode dégressive et selon les taux retenus par genre d'investissement (voir tableau)
Le taux moyen est à 9,54%, peut-on l'abaisser ? Cela dépend essentiellement du « portefeuille » d'immobilisations sur lequel sont pratiqués les amortissements. Toutefois, dans le cadre du bouclage des comptes et en tenant compte de la politique d'amortissement pratiquée historiquement, le Conseil municipal se réserve la possibilité d'appliquer des taux différents en respectant les fourchettes cantonales.
6. Le Budget2022 est établi avec le MCH2. Est-il vraisemblable de le comparer avec le budget 2021 établi selon le MCH1 ?
Le budget 2021 et les comptes 2020 ont été retraités partiellement pour avoir la comparaison avec le budget 2022. Le plan comptable a été retravaillé également pour ces deux périodes, seuls n'ont pas fait l'objet de retraitement les comptes qui doivent être « splités » selon le MCH2. Sinon, tout est comparable.

7. Location de photocopieurs : y'a-t-il une possibilité de les acheter à long terme. (26'100CHF)

Ce n'est pas dans les objectifs du Conseil municipal d'acquérir des photocopieurs, étant donné leurs évolutions technologiques et des conditions attractives de la location par rapport à l'achat. Si par contre, un photocopieur est toujours actuel et qu'il donne entière satisfaction il est tout à fait possible de l'acquérir en fin du contrat de location, ce qui s'est déjà fait ces dernières années (et ce pour une ou deux mensualités).

8. Enormément d'actions en faveur du personnel. Est-ce nécessaire de faire tout cela en une année ?(tableau ci-dessous)

0220.3090.00	Sensibilisation à la cybersécurité	CHF 12'000.00
0220.3099.00	Autres charges de personnel	CHF 7'000.00
0220.3099.10	Teambuilding	CHF 8'600.00
0220.3110.00	Bureaux réglables en hauteur	CHF 8'000.00
0220.3132.50	Enquête de satisfaction	CHF 19'400.00

Le Conseil municipal, dans le cadre de la préparation du budget 2022, a effectivement considéré que les différentes actions en faveur du personnel communal étaient nécessaires, c'est pourquoi il a proposé ces montants au Conseil général.

9. Présentation d'un tableau des investissements avec les dépenses déjà engagées ainsi que les subventions accordées et déjà versées : suivi / besoin de financement

Le suivi des projets d'investissements est présenté lors du bouclage des comptes. Le document d'inventaire renseigne parfaitement sur les dépenses à engager sur l'un ou l'autre projet d'investissements. Le tableau du suivi des crédits d'engagements et des crédits complémentaires, également présenté au bouclage des comptes, renseigne sur l'évolution et la situation des crédits utilisés.

10. Etudes XXX.3132.50 - page 5 du message – beaucoup d'études sont prévues dans le budget 2022 mais le plan financier quadriennal ne fait pas mention de leur réalisation (estimation du coût). Pourquoi ?

Les études servent à déterminer non seulement le coût d'un projet, mais également son opportunité et donc sa faisabilité. C'est pourquoi il n'est pas possible d'intégrer la réalisation d'un projet qui n'a pas encore été étudié, à un plan financier.

11. Plan financier quadriennal 2022-2025, la Municipalité a présenté un programme de législature 2021-2024, les diverses mesures prévues selon les priorités envisagées figurent-elles dans ce plan ? Si oui sous quelles rubriques ? Si non pourquoi ?

Une partie des mesures relèvent du fonctionnement et ne sont donc pas détaillées. Le reste est listé dans le plan quadriennal. Les mesures prioritaires y sont listées, et les autres seront intégrées ultérieurement. Tel qu'indiqué dans la réponse à la question précédente, les études permettront en effet d'intégrer les mesures projetées. Ce plan financier quadriennal est donc évolutif, en fonction des études, des opportunités et des nécessités. Pour une commune de la taille de Collombey-Muraz, on peut estimer, sans trop de crainte, que des investissements à hauteur de 4 millions seraient dans la norme. Pour illustration, le plan indique 4.4 millions d'investissements pour les années 2023 alors que 2,6 millions y sont effectivement prévus.

12. Le tableau COG3 ne prend en considération que seulement et tout le personnel affecté (EPT – taux d'activité) multiservices ?
Le tableau COG3 indique la répartition forfaitaire des employés administratifs dans les différents services concernés. Le tableau COG2 indique la répartition des salaires des travaux publics dans les différentes tâches de l'administration.
13. Le tableau COG7 : les loyers perçus correspondent-ils aux conditions actuelles du marché de la location. S'agit de loyers bruts (avec charges décomptées ou comprises) ou de loyers nets ? Serait-il possible de compléter le tableau avec le type de bail (habitation ou commercial), date de conclusion et des conditions (loyer, charges, renouvellement, taux hypothécaire, IPC), échéance du bail. Des réserves de hausse existent ?
La commune est liée par des contrats de bail, conclus historiquement. A chaque échéance, une analyse est effectuée par le Conseil municipal qui les renouvelle ou non aux conditions du marché défini.
14. Pour les DDP, date de conclusion, durée, échéance, surface parcelle, surface concédée, conditions de renouvellement, conditions à l'échéance
Voir la réponse à la question No 13.
15. Quels sont les moyens financiers prévus pour 2022 pour se protéger de la cybercriminalité ?
Un budget de Fr. 12'000 est prévu pour une sensibilisation de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune à la cybercriminalité. Il est prévu également de s'appuyer sur nos prestataires externes professionnels pour gérer l'aspect protection de notre infrastructure. Nous avons pour cela déjà agi en cette fin d'année sur la sécurité des mots de passe et sur l'impossibilité, pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, de télécharger des programmes externes sans validation de l'administrateur.
16. Le patrimoine financier fait-il l'objet d'une réévaluation ?
Non, pas de nécessité et sur recommandation du service des affaires extérieures.

A. Questions comptes de fonctionnement

0110.3000.00- 011.3001.00 0110.3000.10- 011.3001.10	Bureau de vote et élections Conseil général	Pourquoi une part est non soumise AVS dès 2022 ? C'est une exigence MCH2 Les frais fixes (non soumis) étaient regroupés dans le même compte que les salaires La séparation amène plus de clarté
0120.3001.12	Frais de représentation	Un règlement homologué par l'autorité fiscale existe ? Cette question est aussi valable pour le document COG5 pour les autres bénéficiaires de frais fixes. Les frais de représentation sont déterminés conformément aux règles de traitement fiscal des indemnités des présidents et conseillers communaux, élaborées par le service cantonal des contributions. Le règlement ad hoc qui régit les frais de représentation (qui date du 31 août 2009) est un règlement interne, qui ne nécessite pas d'homologation formelle. Il avait été évidemment soumis pour avis au SCC. Le montant des salaires et des frais de représentation des membres de l'exécutif sont définis au début de chaque législature, dans le respect des règles fiscales, par le Conseil municipal.
0120.3130.17	Frais de réception	De quoi est composé le montant ? Il reste élevé par rapport à 2020 et même par rapport à 2021 puisque les frais du personnel ont été reclassés dans 0220.3099 (CHF 15.6k), idem pour les nonagénaires 5350.3199.00 (CHF 12k) Le repas du personnel ne représentait que frs 7'645.05. Nous sommes partis du principe que pour 2022 les réceptions et manifestations pourraient se dérouler normalement, alors que dans les comptes 2020 la plupart des réceptions et manifestations ont dû être annulées pour cause de COVID.
0210.3130.05 0210.4260.40	Frais de poursuite Emoluments rappel	Pourquoi pareille différence entre la dépense 60 KF et l'encaissement 32 KF alors que les frais de rappels et de poursuite sont à la charge du débiteur/contribuable. Il n'y a pas forcément de corrélation entre les deux comptes. Le compte 3130.05 comptabilise les frais de réquisition et avances aux tribunaux, diminué des montants récupérés par l'OP Le compte 4260.40 comptabilise les frais de rappels refacturés et les arrangements de paiements.
0210.4611.10	Tâches obligatoires contributions	La commune de Collombey-Muraz, comme celle de Monthey par exemple, a servi de commune « test » pour le renvoi de la déclaration d'impôts 2020. Au lieu que la déclaration d'impôts soit remise à la commune, elle devait être directement retournée au service cantonal des contributions. Le compte 0210.4611.10 (ancien 020.431.10) enregistre l'encaissement d'émoluments pour le travail

		<p>effectué par l'administration communale pour le traitement des déclarations d'impôts. Il est à 0 pour 2022</p> <p>Étant donné que cette tâche ne devait pas être accomplie, le montant de Fr. 4'000 figurant au budget 2021 sera-t-il encaissé ? <i>Pas d'information encore sur ce point, mais normalement pas puisque la prestation n'est plus effectuée.</i></p> <p>Une compensation n'est pas prévue pour la reprise de cette tâche par le canton pour 2022 ? <i>Pas d'information à ce sujet</i></p> <p>Quel suivi de la rentrée des DI la commune a-t-elle avec ce nouveau système de renvoi ? <i>Nous n'avons et n'avons pas de suivi sur cette tâche dévolue au canton. La commune agissait en tant que prestataire et était rémunérée comme tel.</i></p> <p>Quel est le but et la durée de ce test ? <i>Pas d'information sur le sujet, mais on peut imaginer que cela se poursuive.</i></p> <p>Un rapport ou bilan sera-t-il communiqué à la commune ? <i>Ce n'est pas prévu actuellement.</i></p>
0220.3090.00	Formation du personnel	<p>Sensibilisation à la sécurité : Qui donne cette formation ? Qui va la suivre ? Formation à l'interne par le(s) pair(s) ?</p> <p><i>La Commune a reçu une offre intéressante d'une SECU-LAB sur la base de laquelle ce montant a été mis au budget. Le choix du partenaire n'est toutefois pas définitivement arrêté, l'offre étant importante dans ce domaine. La formation s'adresse à tous les collaborateurs dont l'activité nécessite l'utilisation d'un ordinateur.</i></p> <p>Ecole du feu : de quoi s'agit-il ? Qui donne cette formation, Qui va la suivre ? Formation à l'interne par le(s) pair(s) ?</p> <p><i>Formation donnée par le CSI-Chablais dans le cadre des mesures de la santé et sécurité au travail. Il s'agit d'une sensibilisation au domaine du feu (extincteurs, feu, gestes...) et cette formation sera suivie par l'ensemble du personnel.</i></p> <p>Renouvellement de ces formations prévues chaque combien de temps (mise à jour – refresh) ?</p> <p><i>Cela n'a pas été déterminé, mais un refresh tous les 2 à 4 ans paraît vraisemblable.</i></p>
0220.3099.10	Team Building	<p>Qui est chargé de l'activité, comment va-t-elle se dérouler, le personnel communal a-t-il été consulté au préalable ? But de cette activité (repose sur quelle réflexion ou constat de la Municipalité ou des chefs de service) ? Retour prévu de cette activité dans le quotidien des employés par la suite ?</p> <p><i>Les activités de teambuilding seront de la responsabilité des Chef-fe-s de service pour les différents services et du secrétaire municipal pour les</i></p>

		<p>Chef·fe·s de service. Elles seront déterminées en fonctions des constatations et des besoins, dans le but de maintenir et renforcer les liens entre les collaborateurs·trices, gage d'un bon fonctionnement des équipes. Cette éventualité a été accueillie très favorablement par les collaborateurs·trices</p>
0220.3132.00	Prest. De service de tiers – Sécurité au travail	<p>Santé et sécurité au travail (prest. Fournie par Monthey) : De quoi s'agit-il ?</p> <p>Il s'agit d'une collaboration (convention de droit publique) signée en 2020 avec la commune de Monthey, à qui a été déléguée, via son service de la sécurité civile, la mise en place de toutes les tâches liées à la santé et la sécurité au travail, conformément aux obligations légales en la matière.</p>
0220.3132.50	Enquête externe satisfaction personnel	<p>En lien avec la question ci-dessus. Idem.</p> <p>Les 2 mesures vont se dérouler quand ? Car le team building devait intervenir après l'enquête et ses "conclusions"</p> <p>En cas d'acceptation du budget, les activités de teambuilding seraient prévues annuellement. Elles ne sont pas liées en soi à la réalisation de l'enquête de satisfaction. L'enquête de satisfaction résulte de la volonté du Conseil municipal de faire analyser le bien-être des employé·e·s par un organe externe. Si chaque année la satisfaction de chaque employé·e est discutée dans le cadre des entretiens d'évaluation, le Conseil municipal a jugé opportun, presque 10 ans après l'introduction de ceux-ci, de bénéficier d'un regard externe dans le cadre duquel la confidentialité sera garantie.</p>
0220.4451.00/10	Revenus de participation PA	<p>De quoi sont constitués ces revenus ?</p> <p>Dividendes de Holdigaz, FMV, Tunnel Gd St-Bernard, Solarplus et BVE</p>
0290.3132.50	Etude rénovation Carnotzet Maison Commune	<p>Pourquoi cette étude ? Qu'est-ce qui nécessite la rénovation / entretien de ce local ?</p> <p>Les compétences à l'interne n'existent pas ?</p> <p>La rénovation projetée du carnotzet, initiée durant la dernière législature, s'est révélée trop onéreuse. Le conseil municipal a décidé de procéder à une nouvelle réflexion pour cette rénovation, qui sera réalisée à l'interne. Les 10'000.- ne serviront pas à une étude à proprement parler, mais à d'éventuelles expertises y relatives, ainsi que la confection d'esquisses et plans de détail.</p>
0290.3144.31	Maison de commune	<p>Bâtiment protégé - raison du remplacement des fenêtres au sous-sol - étanchéité / économie énergie / photo thermographique ?</p> <p>Fenêtres du sous-sol cassées ou manquantes. Fenêtre de soupirail cachées derrière des grilles.</p>

		L'intervention (qui ne sera pas visible de l'extérieur) a un rôle thermique
0290.33	Amortissements du PA	Pourquoi aucun amortissement en 2022 ? Les travaux de rénovation de la maison de commune et de la grange villageoise sont entièrement amortis en 2021
1221.3010.00	Traitements du personnel administratif	Augmentation due à l'engagement d'un nouveau collaborateur / augmentation d'un pourcentage de travail ? Il s'agit de la mise en place de la structure de la curatelle pour la commune de Collombey-Muraz. Nous avons pour 2022 un curateur à 100% (pour près de 50 mesures à suivre) avec un assistant administratif à 100%. Cette structure est préconisée par la COPMA (Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes). Celle-ci émet des recommandations en matière de gestion d'un SOC.
1221.3010.00	Traitement personnel administratif	EPT du service – curateur et assistant pour chaque poste 1 curateur à 100% et un assistant administratif à 100% La charge de personnel a quasi doublé entre comptes 2018 et budget 2022. En 2018, nous avons un curateur à 60% et un stagiaire comme assistant administratif. Les mesures étaient moins importantes qu'aujourd'hui. Un rapport d'activités de ce service existe ? Il sera établi en avril 2022 et portera sur l'année 2021. Nous mettre à disposition un tableau des cas traités et suivi. Nous pouvons vous donner la statistique des mesures en cours, soit : 1 mesure de coopération 42 mesures de représentation et de gestion de patrimoine, dont 1 mineur 4 mesures de portées générales
1510	Service du feu intercommunal	Pourrait-on obtenir la convention avec le CSI ? Ces documents (la convention et ses annexes, ainsi que le projet de règlement) ont été transmis à la commission ad hoc chargée de les analyser. Si la Commission de gestion veut également les consulter et les analyser, cela ne pose pas de problème. Au sens du Conseil municipal, il s'agirait toutefois d'un travail réalisé à double. Sur quelle base est calculée la participation de la commune ? La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque commune partenaire au 1 ^{er} janvier de la dernière année de législature. Comment s'est passé le transfert du matériel des pompiers de la commune au nouveau CSI (vente au

		<p>CSI ? Toujours en propriété de la commune ?) Le matériel a été mis en commun, ce qui bénéficie d'ailleurs à la Commune de Collombey-Muraz, dans la mesure où l'apport de la Ville de Monthey est largement plus important.</p> <p>Veuillez nous présenter le budget CSI Chablais VS.</p> <p>Ce budget n'est pas présenté au niveau des communes partenaires, et notamment par Monthey.</p> <p>Sur demande, des informations sur les montants engagés par le CSI Chablais VS pour Collombey-Muraz pourraient être transmis.</p>
1620.3132.17	Frais contrôle abris PC	<p>Quelles dispositions légales ? Qui s'en charge ? A quelle fréquence ? Combien d'abris ou de places vérifiées lors de chaque contrôle ?</p> <p>Le contrôle périodique des abris privés découle de dispositions tant fédérales (LPPCi et OPCi) que cantonales (LPCi et OPCi), de l'Ordonnance sur le fonds cantonal des contributions de remplacement, des instructions de l'OFPP concernant le contrôle périodique des abris et des directives pour le contrôle des abris</p> <p>Mandat a été donné à « AbriTechnic Inspection & Entretien Abris PCi », En 2021, 41 abris ont été contrôlés, correspondant à 1'065 places protégées</p> <p>Ces 41 abris correspondent approximativement au 10 % des env. 400 abris sis sur le territoire communal de façon à effectuer un tournus des contrôles dans la fréquence de 10 ans.</p> <p>Lien avec la rubrique investissement 1650.5040.00 NON, pas de lien direct.</p>
1620.3300.40	Protection Civile	<p>De quel terrain s'agit-il ?</p> <p>Il s'agit de terrains bâtis ou immeubles. Les Fr. 32'000.00 correspondent au 10% d'amortissements des frs 320'000 nécessaire à l'assainissement de l'abri En Reutet.</p>
2110.3104.20	ACM (enfantine)	<p>Pourquoi une telle baisse p/r à 2021?</p> <p>Les montants de Fr. 26'100 et 11'449.55 correspondent à l'ensemble des dépenses des enfantines et primaires 1h à 8h.</p> <p>L'ancien compte 215.310.00 n'a pas été séparé, on devrait avoir au budget 2021 Fr. 6'600 pour les enfantines et Fr. 19'500 pour les primaires</p>
2110/2120/2130 .3910.65	Transports scolaires Mobi Chablais	<p>Sur quelle base sont calculés les frais qui viennent en recettes 6230.4910.65</p> <p>Frais de transports imputés, chiffres repris du budget 2021 selon les ayants droits, soit environ 20 enfants 1-2h, 114 enfants 3-8h et 29 enfants 9-11h à Fr. 468.00 l'abonnement annuel</p>
2120.3020.02	Personnel pour activités particulières	<p>Quelles activités ?</p> <p>Pourquoi est-ce dans le budget communal ? Pas rémunéré par le canton ?</p>

		Le canton octroie 3 périodes sur l'état nominatif des enseignants pour le Chœur CO, le journal du CO et pour les activités culturelles (organisation). Ici, on parle d'activités mises en place par les enseignants pour les élèves (Comité des élèves, robotique, autres).170 heures en 2020-2021 pour le comité des élèves et 75 pour la robotique.
2120.3104.00	Achat matériel scolaire (primaire)	Pourquoi une telle baisse p/r à 2021? L'achat du matériel informatique a été sorti de ce compte voir 2120.3113.00
2120.3113.00	TIC	Pourquoi la part pour les 210 élèves 1H-2H ne figure pas en 2110 ? La part figure sous le compte 210.310.00 en 2021 (870 élèves)
2170.3010.06	Traitements du personnel d'exploitation	Pourquoi cette augmentation ? La répartition des TP a été revue, puisque sous MCH2 une rubrique « bâtiment scolaire » a vu le jour alors qu'avant les coûts étaient répartis sous l'ensemble des bâtiments (pas dans la rubrique « formation »)
2190.3010.00	Traitement du personnel administratif	Présentation de la structure organisationnelle (fonction – taux d'activité par poste). Selon formation team building il devrait y avoir 9 personnes alors que tableau COG4 indique 11 personnes contre 9 précédemment Il y a effectivement 11 personnes au niveau de la direction des écoles, soit 2 de plus que cette année. Il faudra compter en effet avec 1 stagiaire 20% placée par la FOVAHM et une pré-apprentie d'intégration pour 9 mois.
2190.4631.29	Subv. Canton frais salaires	En lien avec question ci-dessus. Quel pourcentage (taux) de subventionnement – Quels sont les fonctions ou postes pris en considération et à quel taux d'activités ? Voici ce qui est prévu au niveau du subventionnement des salaires des écoles : La subvention s'élève à 30% sur un nombre de période qui varie, soit : Pour 2021-2022 : EP : 33 périodes CO : 28 périodes Pour 2020-2021 : EP : 34 périodes CO : 27 périodes Pour 2019-2020 : EP : 32 périodes CO : 27 périodes Les périodes sont réparties entre les membres de la Direction des écoles
2300.3130.00	Prest. Tiers : Moi et mon job	De quoi s'agit-il ? A qui s'adresse-t-il ? Il s'agit d'un projet qui s'adresse aux jeunes du 11 CO et dont le but est de sensibiliser les futurs apprentis et étudiants aux comportements à adopter dans ce nouvel univers qu'est le monde du travail.
3210.3158.00	Maintenance de logiciels	Pourquoi 0 en 2020 et 2021 ?

		Ces dépenses étaient comprises dans le 300.315.30 L'évolution du logiciel RERO et la hausse de volume de transactions fait passer le montant de Fr. 3'200 en 2020 à Fr. 8'800.- pour 2021.
3290.3130.00	Création capsules Histoire de CM	Qui le réalise ? Diffusion ? Pourquoi pas un travail d'étudiants dans le cadre d'un diplôme ? Il s'agit d'un projet pour lequel le Vieux-Collombey-Muraz a demandé une subvention extraordinaire. L'objectif est de réaliser des capsules vidéo (interview) par l'intermédiaire d'une journaliste professionnelle, de différents aînés de la commune, afin de conserver une trace du passé. Les capsules seront consultables en tout temps en ligne. Le Conseil municipal a jugé le projet intéressant, d'où son inscription au budget.
3320.3102.30	Panneau digital	Quelle consommation ? Il s'agit de la consommation d'électricité
3320.3132.30	Site internet	Pourquoi une telle baisse ? Séparation des dépenses pour plus de clarté Compensé par les postes suivants ? oui
3320.3132.32/34	Communication	Qui sont les prestataires ? 32 – 360Degrès Solutions & Management. 34 – Kiwi Communication Sàrl
3320.3132.34	Prestations de communication	Pourquoi cette augmentation ? En quoi consiste cette prestation ? Il s'agit du mandat communication, qui, au vu de l'expérience de la première année de collaboration avec Kiwi communications Sàrl (la plus-value constatée et de la masse de travail) a été revue à la hausse. Ce montant correspond aux besoins réels de la Commune au sens du Conseil municipal. Les Fr. 30'000.- inscrits au budget 2021 consistaient en une estimation qui s'est révélée trop juste par rapport à l'activité déployée.
5350.3636.53	Bureau BRIC	Sur quelle base est calculée la contribution communale ? Population de Monthey-Collombey-Muraz-Troistorrents-Val d'Illiez-Champéry
5450	Structures jeunesse	Tableau COG11 : le prix d'une place est calculé sur la base de nombre de places disponibles en fin d'année alors que des places ont été créées en cours d'année. Ceci fausse le coût exact. Une pondération mensuelle devrait être prise en considération pour l'estimation du coût. Il faudrait alors également ôter les dépenses ponctuelles importantes, comme les aménagements extérieurs budgétés en 2021, pour en finalité ne pas amener beaucoup plus d'informations. Ce document sert à comparer l'évolution des structures jeunesse

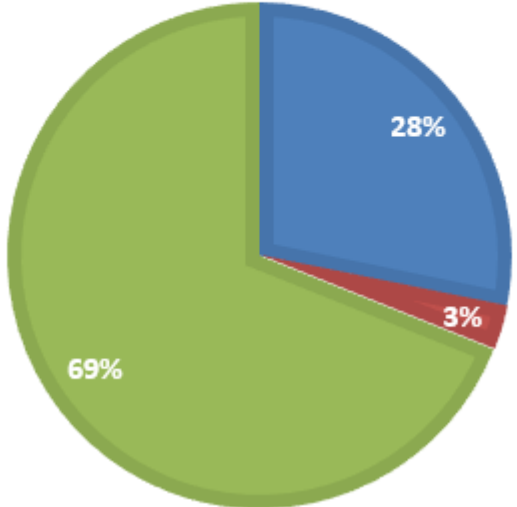
		d'année en année sur une même base de comparaison.
5450.30 / 31 5450.4631.54/55	Charges de personnel Subventions cantonales Crèche et UAPE	Alors que les charges de personnel augmentent fortement entre les comptes 2020 et le budget 2022, les subventions cantonales stagnent. Pourquoi ? Présenter les postes (salaires) et matériels subventionnés avec le taux pour Crèche et UAPE. Les subventions ne stagnent pas par rapport au budget 2021. Elles sont calculées en fonction des salaires projetés (soit le 30% des salaires du personnel éducatif de la Crèche et de l'UAPE). Pour le matériel éducatif, c'est un montant fixe de Fr. 30.- par place d'accueil.
5450.4630.00	Aide financière fédérale « Crèche »	Pourquoi plus de recettes en 2022 ? L'aide fédérale est attribuée 2 ans quand il y a une augmentation significative du nombre de places de plus d'un tiers. Nous avons touché l'aide en 2020 et en 2021 mais ne la toucherons plus en 2022. Celle pour l'UAPE en revanche est accordée 3 ans. Nous la toucherons en 2022 mais plus en 2023.
5790.3637.72	Mesures sociales relatives aux déchets	Idem que pour le commentaire du budget 2021. Le terme « indigent » semble peu approprié. Pour les prochains budgets/comptes pourra-t-on le remplacer par « incontinent » par exemple ? Nous en tiendrons compte dans nos prochains documents. Le Conseil municipal est d'avis d'inscrire le terme « ayant-droit CMS »
6130.3110.00	Décoration rond-point	Quel rond-point ? Quel est le projet ? Présentation par l'artiste.
6130.3631.00	Contribution communale à l'entretien des routes classées	Pourquoi une telle augmentation ? Le montant correspond à la participation communale indiquée directement par le canton, en fonction des travaux qui sont planifiés par le SDM. Selon chiffres reçus du SDM. Le canton a notamment prévu de refaire le tapis bitumineux de la route cantonale RC 302 entre Collombey et Monthey, ce qui induit une prévision de participation communale à hauteur de Fr. 330'000.- A quoi correspond les routes dites classées ? Le terme de « route classées » fait simplement référence à la classification des routes cantonales. Celles-ci sont toutes numérotées et sont inventoriées sur le site cantonal. Existe-t-il un inventaire de ces routes ? Carte disponible sur : www.vs.ch/web/sdm/cartes-et-banques-de-donnees
6130.3631.00	RC 302 OPB Collombey	Quelles sont les mesures envisagées pour lutter contre les nuisances sonores ? Le tapis bitumeux installé devrait résoudre cette problématique

6130.3660.10	Amortissement routes cantonales	L'augmentation est-elle liée à la route de l'Epine ? Non, aux prévisions d'investissements 2022 du canton (amorties à 100%)
6150.3132.50	Honoraires Ext.	Pourquoi le patrimoine arboré se trouve dans ce compte et pas dans le N°7 protections de l'environnement et aménagement du territoire ? Il s'agit d'arbres en bordure de routes et/ou situés dans les parcs communaux
6170.3111.20	Rempl. machines Courant	Liste des machines à remplacer avec prix approximatif. Un bon appareil coûtant aux env. de Fr. 1'500, cela représente 20 machines. Avant la nouvelle numérotation, toutes les fournitures étaient comptabilisées sous chiffre 622.311.00, sans distinction. Avec MCH2, il faudra désormais distinguer les petites fournitures des achats de machines. Le montant inscrit est sans doute un peu trop important et pourra être ajusté dès 2023, en se référant sur l'exercice 2022 (qui tiendra compte de la séparation des comptes). Le compte a été provisionné de manière prudente en prenant en considération le renouvellement courant du parc machine mais également l'engagement d'une nouvelle personne qui pourrait induire quelques achats supplémentaires. Précisons que ce compte englobe toutes sortes d'achats et d'appareils particuliers qui devrait intervenir (mobilier, caisses pour déménagement, timbreuses, etc., ...) pas uniquement de l'outillage de jardin.
6170.3144.72	Halle Plavaux – chang. chauffage	Quelle énergie est prévue ? Remplacement de la chaudière à gaz existante par une chaudière à gaz de nouvelle génération. Possibilité de se raccorder au CAD ? Hors du périmètre du CAD- pas de raccordement à proximité immédiate – frais de génie civil très important - pas prévu.
6170.3151.10	Entr./rép. Vhc+ machines	Inventaire du parc véhicules + machines, type, date achat, amort., entretien, etc.... Selon tableau remis en annexe (Annexe 3)
6220.3132.50	Honoraires externes	Concept halte/croisement CFF de Coll.-Le-Grand (Perraires) : Quel est le montant total engagé et budgété pour cette étude ? À ce jour, depuis 2018, le montant total engagé pour les études préliminaires s'élève à Fr. 156'654.- Est-ce que ces coûts sont intégralement à la charge de la commune ou d'autres entités y participent (ex : CFF) ? Voir ci-dessous Quels sont les autres coûts en lien dépensés/budgétés (exemple rubrique 7900.3132.50) ? L'adoption en octobre 2018 du programme PRODES 2035 a permis d'inscrire la volonté de réaliser une

		<p>nouvelle halte CFF sur le territoire de la Commune de Collombey-Muraz. Les coûts d'étude et de réalisation (estimé sommairement à CHF 6,0 millions en 2017) de cette halte seront pris en charge à 100% par la Confédération.</p> <p>Par contre, reste à la charge principalement de la Commune et du Canton, les coûts liés aux mesures pour l'intégration de cette nouvelle halte CFF dans le tissu bâti existant et futur.</p> <p>À ce jour, selon les informations qui nous ont été communiquées : Les études de ce projet vont se faire entre 2022 et 2023. Une mise à l'enquête serait possible au plus tôt vers 2023. La réalisation (12 à 18 mois de travaux) pourrait être initiée vers 2024 -2025 au mieux, pour une mise en service pour 2026 au plus tôt.</p> <p>Le canton est l'interlocuteur de la commune dans ce dossier. Il fait le lien avec l'OFT et les CFF. Avec le départ à la retraite du délégué à la mobilité, ce dossier connaît un relatif flottement et les informations nous sont communiquées au compte-gouttes. La commune n'a pas encore eu un contact direct avec le chef de projet CFF</p> <p>Le montant de Fr. 50'000.- porté au budget est un montant prévisionnel, sans annonce précise ou devis confirmé. Il doit permettre d'engager des éventuels frais d'étude qui devront être précisés</p>
6220.3660.20	Amort. Planifiés subv. Aux communes	<p>De quoi s'agit-il ? Amortissements du coût du remplacement de l'éclairage sur routes cantonales et à l'intérieur des localités</p> <p>Base légale ? Loi sur les routes, art 29</p>
6230.3637.40	Promotion abonnements MobiChablais	<p>Sur quelle base le montant budgété double presque par rapport à 2020 ? (Augmentation des tarifs ? Augmentation de la fréquentation ?...)</p> <p>Augmentation de l'utilisation des bons. Le calcul est établi selon la fréquentation actuelle.</p>
7100.3132.50	Honoraires externes	<p>De quoi s'agit-il ?</p> <p>Ce compte doit permettre – au besoin d'engager des études spécifiques en lien avec le réseau d'eau potables.</p> <p>Parmi les études identifiées, il conviendra d'étudier une solution technique pour rénover la conduite de rejet (trop-plein) de la station de pompage du Crêt. Cette conduite transite et alimente la pisciculture de Vionnaz et sert également à la commune de Vionnaz. Une coordination devra donc intervenir pour définir qui est le pilote du dossier et selon quelle répartition.</p>
7100.3612.70	Réseau EP – Prest. Ingénierie Monthey	<p>En quoi consiste cette prestation ? Contrat ? Mandat ? Convention ?</p> <p>Depuis 2013, la commune de Collombey-Muraz a entamé une collaboration fructueuse avec la commune de Monthey pour les dossiers relatifs à</p>

		<p>l'eau potable. L'expérience de ces dernières années a démontré que cette collaboration était parfaitement judicieuse et que de nombreuses problématiques pouvaient être analysées conjointement.</p> <p>Depuis 2020, la collaboration s'est intensifiée. La commune de Monthey a engagé une nouvelle personne pour renforcer son soutien. Cette prestation globale est rémunérée forfaitairement (90'000.-) et annuellement, sur la base de prestations définies. Le bilan de cette collaboration est très positif, tant financièrement qu'au regard de la qualité et du volume des prestations fournies.</p>
7200.3132.50	Cadastre des eaux industrielles	<p>Base légale ? En quoi consiste ce cadastre ? Son but ? Quelles activités ou secteurs économiques concernés ?</p> <p>L'établissement d'un cadastre des eaux usées industrielles est commandée par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et sur l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux). Elle consiste principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir un inventaire des principaux rejets d'eaux industrielles ou artisanales, aussi bien quantitatif que qualitatif, déversées à la STEP • définir les éventuelles mesures d'assainissement à mettre en place <p>Ce cadastre est outil pour la gestion des eaux résiduaires à l'entrée de la STEP, dont les buts essentiels sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • meilleure connaissance des eaux déversées • détermination des charges polluantes • mise en évidence des rejets non-conformes • vérification et suivi de l'état d'assainissement. <p>Combien d'entreprises sises sur la commune sont répertoriées ? Cela ne devrait pas faire partie du PGEE ? Cela n'aurait-il pas déjà dû être réalisé précédemment ? Mise à jour et suivi par qui ensuite ?</p> <p>Le nombre et la typologie des entreprises concernées par cet inventaire a été défini conjointement par le service technique et le bureau d'étude mandaté pour cette analyse.</p> <p>L'analyse est en cours. De nombreuses visites et relevés de réseau d'assainissement ont été réalisés à ce jour. 22 entreprises seront visitées à terme. 35 garages automobiles et carrosseries ont également été sollicitées pour la fourniture de rapports.</p> <p>À notre connaissance, en Valais, en 2020, seule la commune de Monthey avait initié une telle démarche. Le service de l'environnement a demandé aux communes de « grandes tailles » (dont Collombey-Muraz) d'engager cet inventaire.</p> <p>Cet inventaire sera intégré à la mise à jour du PGEE qui sera réalisé en 2022.</p>

7300.3101.00	Poubelles requin	<p>Combien de poubelles ce montant représente-il ? Où seront-elles installées ?</p> <p>Le coût d'une poubelle requin en inox – selon le modèle qui a été retenu pour l'ensemble de la commune est de l'ordre de Fr. 2'300.- pièce (modèle avec distributeur de sacs à crottes). Un montant de Fr. 35'000.- permet l'achat d'environ 15 pièces. Elles sont progressivement installées dans les centres de localités et lors d'aménagement d'espace. Cela peut être des remplacements d'anciennes poubelles existantes ou l'implantation de nouveaux équipements.</p>
7300.4240.70	Ventes de sacs taxés	<p>Pourquoi le montant au budget est très largement inférieur au montant inscrit dans les comptes 2020 ?</p> <p>La mise en place du service GastroVert Private va nécessairement influencer le volume de déchets évacué, et donc rémunéré à la municipalité. C'est pour cette raison qu'un tarif différencié est proposé par Satom SA pour les communes qui participeraient à ce service d'évacuation des déchets alimentaires.</p>
7300.4250.25	Recyclage papier	<p>Le papier n'était-il pas recyclé/revalorisé en 2020/2021 ?</p> <p>Oui, mais à l'époque le marché du papier était tellement tendu que l'on nous facturait pour évacuer le papier-carton alors qu'actuellement on nous rémunère à nouveau.</p>
7450.3132.50	Carte dangers géologiques	<p>Base légale ? En quoi consiste cette étude ?</p> <p>Elaboration ou MAJ carte existante ? Tous les secteurs de la commune concernés ou partiel ?</p> <p>L'établissement de cartes de dangers est une obligation légale. Certaines zones sur le territoire communal sont inventoriées à ce jour, mais ne sont à ce jour pas formellement homologuées.</p> <p>Un dossier récapitulatif sera constitué puis mis à l'enquête, en vue d'homologation.</p> <p>Les dangers géologiques incluent les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les chutes de pierres • Les glissements de terrain • Les coulées de boues • Les effondrements <p>Les secteurs communaux concernés par ces situations de risques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Neyres • La paroi des Pics • La carrière de la Croire • L'ancienne carrière de la Barne • La paroi de la Chimère • La paroi du Rovra • Vervoz

		<ul style="list-style-type: none"> • Une petite partie de la carrière des Lapiaz (essentiellement sur Monthey) <p>Suivi et révision chaque combien d'année ? Par qui ? Il n'y a en principe pas de révision nécessaire. L'échelle de temps des risques géologique n'est pas à l'échelle humaine.</p>
7791.3637.88	Subvention achats vélos électriques	<p>Sur le questionnaire il doit être spécifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour se rendre au travail - Professionnels - Privés, balades <p>Présentation d'un tableau des subventions par type d'achat selon les critères ci-dessus avec nombre de vélos et montants des subventions versées.</p> <p style="text-align: center;">USAGE DU VÉLO ÉLECTRIQUE</p> <p style="text-align: center;">■ Se rendre au travail ■ Professionnel ■ Balades</p>  <p>La Municipalité envisage-t-elle de subventionner aussi l'achat de vélos classiques (musculaires) comme le font par exemple les communes de Vionnaz ou de Sierre ? Non Quand le Conseil-municipal a-t-il fixé la fin de la subvention ? Une réévaluation sera effectuée en fin 2022</p>
7900.3132.50	Etude aménagement ZIG "Vers le Stand"	<p>Dans les objectifs de législature 2021-2024 figure : Favoriser la biodiversité du bassin de rétention Vers le Stand</p> <p>L'étude en question comprend seulement le bassin de rétention ou toute la zone B affectée selon plans des zones du RCCZ ? Il s'agit uniquement du bassin de rétention</p>

7900.3132.50	Etude Masterplan Plavaux-Perraires-Halte CFF	<p>Pourquoi lancer une étude sur tout ce périmètre déjà quasi affecté et bâti sur toute sa surface alors même que le RCCZ doit être révisé ?</p> <p>Ce Masterplan est le projet phare de cette législature, dont le but est de revoir la planification de la zone sportive actuelle en y conciliant de nouvelles infrastructures sportives et culturelles avec l'accueil du public. La rénovation du centre scolaire des Perraires et les futures infrastructures (construction d'un futur CO et salle de gym) et la future halte CFF nécessitent une vision globale, par exemple en termes de mobilité.</p> <p>N'est point contradictoire avec l'investissement prévu sous 3410.5040.52 Aménagement extérieur secteur tennis... pour 100 KF.</p> <p>Il n'y a donc pas de contradiction entre la révision du RCCZ et le masterplan. De plus, d'entente avec les initiateurs du projet du secteur du tennis (autour du futur paddle) l'aménagement extérieur sera réduit au minimum.</p> <p>Concernant la future halte CFF, la commune a-t-elle des garanties du canton ou de RegionAlps de sa réalisation ? La commune devra-t-elle participer à son financement ?</p> <p>La création d'un arrêt à Collombey a été validé par le parlement fédéral.</p> <p>Les deux tableaux ci-après présentent les nouveaux arrêts prévus avec l'EA 2035 sur les réseaux des CFF et des chemins de fer privés (la somme des éléments peut s'écarter du total en raison d'arrondissements).</p> <p style="text-align: right;"><i>Tableau 6</i></p> <p>EA 2035: nouveaux arrêts sur le réseau des CFF</p> <table border="1" data-bbox="842 1205 1436 1482"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Nouvel arrêt</th> <th style="text-align: right;">Coûts d'aménagement (millions de francs)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Saint-Imier-La Clef</td> <td style="text-align: right;">4</td> </tr> <tr> <td>Yverdon Y-Parc</td> <td style="text-align: right;">14</td> </tr> <tr> <td>Collombey-Muraz la Barne</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>Agy</td> <td style="text-align: right;">7</td> </tr> <tr> <td>Dornach Apfelsee</td> <td style="text-align: right;">14</td> </tr> <tr> <td>Oensingen Dorf</td> <td style="text-align: right;">12</td> </tr> <tr> <td>Bellinzona Piazza Indipendenza</td> <td style="text-align: right;">21</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">78</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'adoption en octobre 2018 du programme PRODES 2035 a permis d'inscrire la volonté de réaliser une nouvelle halte CFF sur le territoire de la Commune de Collombey-Muraz. Les coûts d'étude et de réalisation (estimé sommairement à CHF 6,0 millions en 2017) de cette halte seront pris en charge à 100% par la Confédération.</p>	Nouvel arrêt	Coûts d'aménagement (millions de francs)	Saint-Imier-La Clef	4	Yverdon Y-Parc	14	Collombey-Muraz la Barne	6	Agy	7	Dornach Apfelsee	14	Oensingen Dorf	12	Bellinzona Piazza Indipendenza	21	Total	78
Nouvel arrêt	Coûts d'aménagement (millions de francs)																			
Saint-Imier-La Clef	4																			
Yverdon Y-Parc	14																			
Collombey-Muraz la Barne	6																			
Agy	7																			
Dornach Apfelsee	14																			
Oensingen Dorf	12																			
Bellinzona Piazza Indipendenza	21																			
Total	78																			
8400.3132.50	Etude Ext.	<p>De quoi s'agit –il ? Comment cela est réparti avec la Bourgeoisie ?</p> <p>Le coût est réparti 50% entre la Bourgeoisie et la commune de Collombey-Muraz</p>																		
8500.3132.20	Promotion économique	<p>Détails des couts prévus Bilan des actions entreprises en 2021 jusqu'à ce jour</p>																		

		<p>Projets prévus pour 2022</p> <p>Le Conseil municipal indique qu'il est à l'écoute des besoins des acteurs de l'économie locale. Qu'il est en contact avec Chablais-Région afin de définir une structure efficiente afin de développer une promotion économique performante au niveau communal. Qu'une stratégie va être mise en place très rapidement dans cette optique.</p>
8710.4250.88	Energie renouvelable	<p>Pourquoi l'autoconsommation figure dans les revenus ?</p> <p>Contrepartie de la consommation d'électricité consommée dans les bâtiments (calculée à frs 0.15 kwh)</p>
8790.3132.50	Honoraires externes	<p>Planification énergétique territoriale (suite) : Combien engagé ? Combien budgété au total ?</p> <p>Une planification énergétique territoriale (PET) permet d'identifier des moyens d'actions territoriaux cohérents et efficaces pour rationaliser l'utilisation des ressources et réduire les émissions de CO2 du territoire. Le budget total de ce mandat correspond à Fr. 50'000.-. La première phase, visant à cartographier les ressources présentes sur le territoire, est fixé à Fr. 25'000.- et sera aboutie d'ici décembre 2021. La seconde phase, permettant d'établir la stratégie pour le futur énergétique de la commune, est fixé à Fr. 25'000.- et sera aboutie courant 2022.</p>
8790.3132.50	Honoraires externes	<p>Agriculture intégrée, dynamisation circuits courts : De quoi s'agit-il ?</p> <p>Il s'agit d'une démarche participative visant à développer 4 projets permettant d'améliorer l'écoulement des produits agricoles communaux. Ainsi, nous luttons contre le gaspillage alimentaire, réduisons les transports de marchandises, valorisons des produits locaux et sains par la vente directe. La première partie du mandat consiste à s'entretenir avec les producteurs de la commune afin d'identifier leurs besoins ainsi que les barrières qu'ils rencontrent à la commercialisation de leurs produits. En parallèle, les collectivités (UAPE, écoles, EMS, autres acteurs pertinents), seront également sollicités. La seconde partie du mandat vise à formuler des actions possibles au travers d'ateliers participatifs. Enfin, des fiches actions récapitulatives seront fournies par le mandataire - SEREC. A noter que ce dernier connaît bien le contexte communal étant donné qu'il est également mandaté pour le projet de fusion entre Monthey et Collombey-Muraz.</p>
8790.3132.50	Etude éligibilité marchés publics	<p>Pourquoi cette étude ? En quoi consiste-t-elle ? Qui sera mandaté ? Le canton n'est-il pas à disposition pour soutenir la commune ?</p> <p>Collombey-Muraz compte plusieurs gros consommateurs d'électricité. Il s'agit du captage</p>

		<p>Avançon, du captage du Crêt, de l'Ecole primaire du Corbier, des Perraires, de la station d'épuration, du regroupement de consommation propre sous l'Eglise. Ces installations sont entrées sur le marché libre de l'électricité, ce qui signifie qu'elles sont liées par un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie. Le contrat arrive à échéance pour la majorité des installations en 2022. L'enjeu est d'être accompagné par un bureau afin de lancer un appel d'offres conforme aux exigences de la loi sur les marchés publics et aux nouvelles exigences spécifiques de la COMCO en matière de fourniture d'électricité. Cet accompagnement semble d'autant plus nécessaire que les prix sur les marchés de l'électricité sont volatils en raison de la pandémie, il n'est pas aisé de trouver le bon moment pour lancer cet appel. A souligner également qu'ayant fait valoir leur éligibilité, ces installations ne peuvent plus retourner sur le marché "captif", sans contrats. L'entreprise approchée est Powergia. Le Canton n'est pas habilité à répondre à ce genre de demande, car il ne peut pas s'ingérer dans ces contrats de nature privé.</p>
8790.3637.86	Subvention énergétique	<p>A qui et pourquoi sont accordées ces subventions ? Pourquoi une telle baisse p/r à 2021 ? Cette subvention s'adresse aux propriétaires souhaitant réaliser un audit énergétique, dit également CECB, de leur bâtiment. Cela leur permet d'obtenir un diagnostic sur l'état de leur bâtiment et trois scénarios de rénovation pour assainir leur bien. En 2021, la subvention pour les vélos électriques et les audits énergétiques étaient regroupés sous un même compte. Avec le MCH2, les vélos électriques (compte 7791.3637.88) doivent être séparés des audits CECB. En substance, il n'y a pas de baisse de budget entre 2021 et 2022 pour les audits énergétiques.</p>
8900.4240.00	Taxes Site de la Croire	<p>Pourquoi une telle baisse p/r à 2021 ? Estimation selon les chantiers susceptibles d'apporter de la terre d'excavation</p>
9100.40 9110.40	Impôts	<p>Plusieurs postes sont évalués à la baisse p/r aux comptes 2020 : impôts sur les droits de mutation additionnels, sur successions et donations, sur le capital, foncier PM, pourquoi ? Certains impôts sont aléatoires et ne dépendent pas forcément du niveau des contribuables. C'est le cas des droits de mutation, des successions et donations. C'est pour cela, que pour des raisons de prudence nous nous basons sur la situation qui prévaut dans l'année en cours pour faire nos prévisions. En ce qui concerne l'impôt sur le capital, 2020 avait comptabilisé un impôt plus conséquent lié à la</p>

		<p>facturation de plusieurs années de l'impôt sur le capital d'une société.</p> <p>Pour l'impôt foncier, celui-ci est revu à la baisse suite au démantèlement d'une grande société, dont les valeurs fiscales industrielles ont été mise à 0.</p>
9100.4000.00	Impôt sur le revenu des personnes fixes	<p>Dans son message, la Municipalité fait état d'un taux de taxation de 99 % pour 2019. Qu'en est-il de l'encaissement pour cette année fiscale mais aussi les précédentes (quel pourcentage ?).</p> <p>Il n'est pas possible de déterminer le taux d'encaissement des impôts. Ce dernier est intimement lié à la taxation, puisqu'il suit immédiatement cette dernière (en effet la facturation de l'impôt intervient immédiatement après que le canton ait taxé le contribuable). Mais le système a cela de particulier que des tranches pour l'année en cours sont envoyées aux contribuables de la commune et que la taxation définitive tient compte des acomptes versés.</p>
9110.40	Revenus fiscaux PM	<p>Nous présenter aussi un tableau COG01 pour les PM – 9110.40.00 à 9110.4021.00 + 9610.3409.10 et 9610.4401.10 ? En annexe (Annexe 4)</p> <p>Nous renseigner sur l'état de la taxation des PM (PP 99 % pour 2019), année 2019 et précédentes</p> <p>Il n'y a pas, comme pour les personnes physiques de statistiques sur les taxations des personnes morales.</p>
9610.3409.00 9610.3409.10	Intérêts de retard moratoires PP et PM	<p>Le taux d'intérêt est de 0 % (décision CE).</p> <p>Pourquoi ces montants dans le budget 2022 (justification) ?</p> <p>Pour 2022, le taux pour les intérêts moratoires et de remboursement est à 3.5%. Les intérêts rémunérateurs sont à 0%</p>
9630.4430.00	Location des terrains du PF	<p>Pourquoi une telle baisse p/r à 2021 ?</p> <p>Séparation des revenus de location de terrains nus et des immeubles voir 9630.4432.00</p>

B. Questions comptes d'investissement

1620.5040.00	Abris PC publics	<p>Pourquoi cet investissement n'est pas financé par le fonds abris PC (manque la recette) ?</p> <p>Avec le MCH2 l'opération comptable se fait en deux étapes. Le coût de l'assainissement de Fr. 320'000 va être sorti au niveau du bilan des fonds des abris PC, et amorti en 10 ans à raison de 10% ou Fr. 32'000 par an.</p>
2170.5040.70	Mandat étude Perraires	<p>Il est indiqué <i>suite</i> pour Fr. 40'000.</p> <p>Combien d'étapes prévues de rénovation pour ce complexe ?</p>

		<p>À ce jour, la réflexion menée porte sur le réaménagement et l'optimisation de certains volumes intérieurs. Par la suite le bureau d'architecte fera des propositions pour les aspects énergétiques.</p> <p>Ce sera sur la base d'un dossier finalisé que la planification des travaux (étapes) sera définie.</p>
3410.5040.52	Sport-Tennis	<p>Description du projet</p> <p>Il s'agit de l'aménagement extérieur du secteur du tennis-paddle.</p>
6150.5010.00	Aménagement	<p>Que signifie uniformisation * routes de plaine ?</p> <p>On peut compléter « * de la signalisation des »</p> <p>Il est projeté de mettre aux normes et d'uniformiser la signalisation de restriction de circulation sur l'ensemble du territoire de plaine, en cohérence également avec les communes voisines. Un plan de signalisation généralisé sera mis à l'enquête – pour homologation.</p>
6150.5010.65	Rénovation éclairage public	<p>Sauf erreur, il manque le report du montant de Fr. 120'000 dans la colonne</p> <p>Non, cette remarque concerne en fait le compte « 6130.5610.61 »</p>
6170.5060.00	Equipement mécanique	<p>Achat d'une camionnette : Véhicule en plus ?</p> <p>Remplace un véhicule actuel ? Lequel ?</p> <p>Montant prévisionnel pour l'achat d'un véhicule polyvalent de service de type camionnette. (Cabine + pont basculant 3 côtés). Cette acquisition est liée à l'engagement du nouveau collaborateur au niveau des travaux publics.</p> <p>Le type exact et la motorisation n'est pas défini. Une version électrique est à l'étude. Il faudra néanmoins que le véhicule puisse répondre aux besoins et soit livrable dans un délai raisonnable.</p>
6220.5010.07	Places arrêts TP	<p>Zone commerciale Ouest : présentation des emplacements des divers arrêts envisagés</p> <p>Le montant de Fr. 170'000 inscrit au budget est destiné à la création d'un arrêt de bus hors chaussée, à proximité du centre commercial « Parc du Rhône ». Actuellement, le bus s'arrête sur la route lorsqu'il circule en direction de Monthey et cela pose certains problèmes d'exploitation à cet emplacement.</p> <p>Pour réaliser un tel aménagement, une emprise sur la parcelle n°1044 est nécessaire. Cette emprise concerne uniquement la zone herbeuse et arborisée située en bordure de parcelle. Les surfaces de stationnement ne seraient pas touchées. Des discussions vont être entreprises très prochainement avec le propriétaire de la parcelle en question.</p>

6220.5620.65	AOMC	<p>Quelle va être la participation de la commune suite au renchérissement du projet?</p> <p>La commune participera au projet selon la clé de répartition initiale convenue, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 85% Confédération - 10.5% Canton VS - 3.0% Monthey - 1.5% Collombey-Muraz <p>Où en est le projet : délais, oppositions, démarrage ?</p> <p>Le projet prend du retard. Selon les dernières informations qui ont été communiquées à la commune, une (nouvelle) mise à l'enquête du dossier pourrait intervenir durant l'automne 2022, reportant ainsi le début des travaux début 2024, sans recours au Tribunal administratif fédéral respectivement Tribunal fédéral. La mise en service de la nouvelle ligne « Plaine : Monthey-Collombey-Aigle » serait prévue fin 2027 et celle de la ligne « Vallée » fin 2028. (Sans délai de recours)</p>
7100.5060.00 7201.5060.00	Achat de mobilier et d'équipement STEP	<p>Même montant et même commentaire pour les deux comptes ? Est-ce une erreur ?</p> <p>Non ce n'est pas une erreur. Il y a 2 montants distincts pour obéir à la séparation des comptes. 1x pour l'eau potable et une fois pour l'eau usée.</p>
7200.5290.10	Eaux usées - modification règlement	<p>Le message du CM mentionne l'attribution d'un mandat pour cet investissement de Fr. 50'000 Qui sera mandaté et pourquoi ?</p> <p>Selon les informations obtenues du Canton, le processus de validation du règlement sur les eaux usées est complexe pour ce qui est de sa partie financière. Ce montant servirait à mandater un bureau (pas de mandat attribué à ce jour) pour accompagner la démarche, comme le suggère le Canton. La décision de mandater un partenaire n'a toutefois pas encore été prise formellement. Cela doit faire l'objet d'une analyse fine qui sera menée avant la fin de l'année. Il est en effet plausible que la Commune possède en son sein les compétences et les ressources pour mener à bien cette démarche. En d'autres termes, le Conseil municipal espère ne pas avoir à dépenser ce montant, mais comme cela n'a pas pu être déterminé avant la transmission du budget, il a été décidé d'inscrire ce montant par souci de transparence.</p>

		<p>Un montant de Fr. 30'000 figure aussi au budget 2023 (page 5/6 de tableau COG6). Aussi pour le mandat ?</p> <p>2023 = Suite et fin du mandat</p> <p>En application du pollueur-payeur, le règlement doit recevoir en principe l'aval de Monsieur Prix : sera-ce le cas ? Oui</p>
7900.5290.70	Plans directeurs divers – Masterplan Charbonnière-Enclos-Bochet	<p>Fr. 80'000 - s'agit-il d'une étude ? Sous quelle forme (concours – MEP) ?</p> <p>Modification du RCCZ car un article 69 – Zone 8 - y est dévolu. Pourquoi cet investissement. But ?</p> <p>Il s'agit de l'établissement d'un plan des équipements à réaliser sur l'ensemble des secteurs mentionnés. Ce plan sera étapé, chiffré et accompagné d'une proposition d'opérationnalisation commune/TAMOIL SA/canton.</p> <p>Cette stratégie permettra de (sous réserve de l'avis des autorités cantonales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohérence de l'ensemble du projet de mise en valeur, sur tout le périmètre. • Anticiper une gouvernance propriétaires public et privé. • Anticiper les demandes d'implantation des entreprises, et rester crédibles en ayant du contenu. • Eviter des PAD pour chaque quartier d'activités économiques (ce qui s'avérerait très coûteux) • Rester proactif pendant la mise à l'enquête du PAZ, en poursuivant le travail amorcé sur le plus grand périmètre constructible de la commune. • Rester proactif et anticiper les retours de Berne au sujet de la stratégie des activités économiques proposée par le bureau d'agglomération. • Permettre à la commune de communiquer sur sa stratégie de mise en valeur du secteur durant les 2 prochaines années. • Avoir un support pour la discussion avec les autorités vaudoises.